SG/EM/SS/23.06.2014

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 JUIN 2014

Conseillers en exercice	29
Présents	23
Votants	29
Pouvoirs	6

L'an deux mil quatorze, le vingt juin à douze heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Péray étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques DUBAY, maire en exercice.

Etaient présents : Ms AMRANE, CHABOUD, CHIFLET, Mmes DUPRE, FORT, GACHE, Ms GERLAND, GIRAUD, Mme HART, Ms LAM KAM, LE BELLEC, LE GALL, Mmes MALLET, MARQUET, METTRA, PETIT, PRADON, QUENTIN-NODIN, M. SAUREL, Mmes VOSSEY, SMITH, M. TETARD.

Etaient absents : Néant.

Etaient absents excusés : M. CHAUVEAU, Mme FABREGE, Ms FRAISSE, JACQUET, Mmes VAN DE VOORT, MALAVIEILLE.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement : M. CHAUVEAU à M. AMRANE ; Mme FABREGE à Mme PRADON ; M. FRAISSE à M. GERLAND ; M. JACQUET à Mme METTRA ; Mme VAN DE VOORT à Mme GACHE ; Mme MALAVIEILLE à M. TETARD.

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Frédéric GERLAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vient ensuite l'examen des questions à l'ordre du jour.

N° 1 – DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AUX ELECTIONS SENATORIALES DU DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 2014

DELIBERATION N° 112-2014 :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code électoral,
Vu la circulaire NOR/INTA/1411886C du ministère de l'intérieur en date du 2 juin 2014, concernant la désignation des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux et l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2014-157-0003 en date du 6 juin 2014 et fixant pour chaque commune du département de l'Ardèche le nombre des délégués titulaires et suppléants à élire pour les élections sénatoriales et le mode de scrutin applicable,

Monsieur le Maire, président du bureau, indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et les deux membres présents les plus jeunes, à savoir Annie MALLET, Jacques SAUREL, Stéphanie MARQUET et Matthieu LE GALL, le secrétaire étant Frédéric GERLAND.

Après l'installation du bureau électoral et dépôt de la liste unique « des Grands Electeurs Saint-Péray », Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal, à procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs.

A l'issue du scrutin, Monsieur le Maire déclare ladite liste élue à l'unanimité soit :

Position	Nom	Prénoms	Fonction
1	DUPRE	Dominique	Titulaire
2	AMRANE	Olivier	Titulaire
3	VOSSEY	Nathalie	Titulaire
4	CHAUVEAU	Gérard	Titulaire
5	QUENTIN-NODIN	Agnès	Titulaire
6	GERLAND	Frédéric	Titulaire
7	METTRA	Mireille	Titulaire
8	GIRAUD	Florian	Titulaire
9	MALLET	Anne-Marie	Titulaire
10	LE GALL	Matthieu	Titulaire
11	FORT	Stéphanie	Titulaire
12	LAM KAM	David	Titulaire
13	PRADON	Marie-Hélène	Titulaire
14	TETARD	François	Titulaire
15	GACHE	Christel	Titulaire
16	CHABOUD	Stéphan	Suppléant
17	HART	Céline	Suppléant
18	CHIFFLET	Frédéric	Suppléant
19	PETIT	Sandrine	Suppléant
20	FRAISSE	Damien	Suppléant

N° 2 – QUESTIONS DIVERSES

Néant.

La séance prend fin à 13 heures.

Le secrétaire de séance,

Frédéric GERLAND.

VILLE DE SAINT-PERAY 07130 SECRETARIAT GENERAL

Le Maire,

Jacques DUBAY.

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE CETTE SÉANCE :

POINT N°	N° DE LA DELIBERATION	LIBELLE DE LA DELIBERATION
1	112-2014	DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AUX ELECTIONS SENATORIALES DU DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 2014
2	/	QUESTIONS DIVERSES